



FICHE ACTION 2.2. :

DEVELOPPER ET STRUCTURER UNE OFFRE TOURISTIQUE PERMETTANT LA DECOUVERTE ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE MONTAGNE BASQUE (PRODUITS LOCAUX ET SAVOIR-FAIRE, PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS)

A – DESCRIPTION DE L’ACTION

Sachant que le tourisme est un formidable levier de valorisation du « panier de biens » comme des métiers et savoir-faire associés à la production de ces biens, il s’agit de développer et structurer une offre agritouristique innovante et de tourisme de découverte économique autour de produits ancrés au territoire et ayant une forte identité locale. Il s’agit aussi de développer le potentiel de valorisation touristique autour des atouts patrimoniaux de l’écritin montagnard (biodiversité, environnement et paysages, fêtes et traditions culturelles basque, patrimoine architectural et bâti, patrimoine jacquaire,...).

L’accent sera mis sur la mise en réseau entre acteurs et filières (agriculture, sylviculture, artisanat, tourisme, découverte patrimoniale) pour rechercher des complémentarités et synergies et éviter les conflits d’usage, pour innover dans des offres combinées, pour structurer les filières d’offre touristique, pour renforcer la promotion conjointe entre produits/services et territoire et développer ainsi la notoriété et l’attractivité de la montagne basque.

Type d’investissements

- **Développement d’offres de découverte et/ou de "mise en tourisme" autour des productions locales** (agricoles, forestières, artisanales), de leur histoire, de leur savoir-faire et de leur ancrage au territoire **et autour des patrimoines naturels et culturels de la montagne basque** :
 - Sensibilisation des socio-professionnels pour développer de nouvelles compétences et connaissances (en lien avec cette mise en tourisme des produits et des patrimoines)
 - Elaboration de nouvelles offres, services et animations touristiques (package de prestations) dans une perspective d’un tourisme de qualité, respectueux de son environnement, des hommes qui y vivent et des autres activités (multiusage).
 - Supports et outils de découverte, d’interprétation et de médiation (pédagogique, ludique, artistique, sportif, gourmand) des produits et des patrimoines : visites, ateliers, évènementiels, aménagement scénographique, circuits ou offres d’itinérance innovantes, travaux de préservation ou réhabilitation du patrimoine,...
- **Appui à la mise en réseau, structuration et promotion de cette offre touristique et d’une destination « Montagne basque »** : études, animation, évènementiels, communication, présence dans les Salons et Foires dans la mesure où les actions sont portées de façon véritablement collective par les acteurs à l’échelle Montagne basque

Dépenses éligibles

- Ingénierie interne ou externe : frais salariaux, indemnités de stage, facturation de mise à disposition de personnel, prestation d'ingénierie et/ou de recherche et/ou d'animation
 - Frais de mission liés à l'opération (déplacement, restauration, hébergement)
 - Frais de location de salle et de matériel directement liés à l'opération
 - Frais de réception (hébergement, frais de bouche) directement liés à l'opération (événementiel ou séminaire par exemple)
 - Frais de conseil, d'expertise juridique, technique, financière
 - Frais d'actes notariés et frais d'honoraires d'architecte, assistance à maîtrise d'ouvrage
 - Prestations artistiques
 - Voyage d'étude et/ou d'échange d'expériences : frais de déplacement, hébergement, restauration, prestations d'intervenants
 - Actions et supports de communication et promotion liés à l'opération : conception, édition et impression/réalisation de supports de communication papier, photo, audio et vidéo, web et multimédia, signalétique (exemples : panneaux, banderoles, totem,...), relation presse, envoi de mailing et publipostage, achat d'espaces publicitaires, achat de stand sur des salons ou foires
 - Outils de sensibilisation à vocation pédagogique et de découverte (exemples : panneau d'interprétation, mallette pédagogique, exposition, jeu, application pour smartphone, outil scénographique)
 - Investissements d'équipement et de matériel nécessaires aux actions
 - Travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs
- Exclus : matériel d'occasion, achat de terrain, contributions en nature, investissements de simple remplacement, travaux de voirie et aménagement de parking, hébergements touristiques.

B – BENEFICIAIRES

Collectivités, groupement de collectivités (dont EPCI), établissements publics, collectivités gestionnaires d'estive (dont commissions syndicales), associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, chambres consulaires, associations, organismes privés à caractère commercial (sociétés), sociétés coopératives (dont SCA, SCOP, SCIC), syndicats professionnels.

C – CRITERES D'ELIGIBILITE

Le financement des actions devra respecter les conditions d'éligibilité des régimes d'aides dans lesquels s'inscrivent les actions.

D – PRINCIPES APPLICABLES A L'ETABLISSEMENT DES CRITERES DE SELECTION

- Privilégier les projets ayant un caractère innovant
- Privilégier les projets inscrits dans une démarche collective et partenariale
- Privilégier les projets ayant un impact territorial
- Privilégier les projets qui viennent maintenir/conforter/créer de l'emploi et/ou de l'activité sur le territoire
- Privilégier les projets qui intègrent une approche multiusage et/ou qui recherche des complémentarités entre secteurs d'activités

E– INTENSITE DE L'AIDE (modalités de financement)

Taux maximum d'aide publique 100%
Taux d'aide Feader par rapport à la dépense publique : 53%
Sous réserves du décret d'éligibilité et des régimes d'aides

F- ARTICULATION AVEC AUTRES FONDS EUROPEENS

Ligne de partage avec le PDRA : Le soutien de LEADER ira aux produits/services touristiques s'inscrivant dans la stratégie du « panier de biens » Montagne basque.

6.4.A – (Activités touristiques avec MO privées) > Leader accompagnera les projets inscrits dans une démarche collective plus qu'individuelle et présentant une dimension innovante (notamment en termes de recherche de synergies entre plusieurs secteurs d'activités)

7.5 (Activités touristiques avec MO publiques) > Leader n'accompagnera pas l'aménagement des Offices de Tourisme ni la structuration des acteurs touristiques. Sur les sentiers découverte et itinérance douce, Leader privilégiera les projets ayant une dimension partenariale et innovante.

Ligne de partage avec le POI Massif Pyrénées (actions 2.2 -valorisation des patrimoines et 2.4a - activités de pleine nature) > Alors que le POI impose un plancher de subvention de 30 000 € de FEDER, LEADER interviendra sur les projets de moindre coût.

G – INDICATEURS SPECIFIQUES

Indicateur de résultat : 10 opérations

H – MAQUETTE FINANCIERE

Fiche-action 2.2 : 130 000 € de FEADER